

l'exploitation des manèges et du Service des transports et du stationnement. Le nouveau service était responsable de l'exploitation et de l'entretien de tous les manèges, de tous les systèmes de transport et des installations de stationnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site.

Ces changements à l'organisation effectués en 1985 ont permis d'établir une structure assez forte pour résoudre les problèmes et définir les programmes, particulièrement au niveau du transport et du stationnement à l'extérieur du site. Aux fins du présent rapport, les responsabilités seront encore réparties en deux groupes, soit mécanique et exploitation des manèges, et transport et stationnement.

MECANIQUE ET EXPLOITATION DES MANEGES

Planification et objectifs: Faire la conception des manèges et des systèmes de transport sur le site, y compris le monorail, les téléphériques, les services de traversier et la liaison maritime à l'intérieur du site. Elaborer des spécifications et des plans. Distribuer et surveiller les contrats portant sur les manèges et les systèmes de transport. Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de mécanique afin de garantir le fonctionnement efficace et l'entretien de tout l'équipement. Définir le cadre, les aspects logistiques et l'équipement d'une installation d'entretien.

Embaucher des techniciens qualifiés et des employés divisionnaires pour faire en sorte que les objectifs soient atteints. Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de formation à l'intention du personnel de l'exploitation et de l'entretien pour que le fonctionnement soit très bien rodé. Définir des lignes de conduite et des procédures pour veiller au fonctionnement efficace de toutes les installations, y compris le contrôle des foules et les autres aspects touchant directement les visiteurs. A l'intention du personnel de l'exploitation, élaborer et mettre en oeuvre une procédure de vérification pour contrôler le respect des normes.

Sur une base régulière, surveiller l'ensemble des lignes de conduite, des procédures et des opérations dans le but d'assurer le maintien des normes requises tout au long de l'Exposition.

Responsabilités: Le Service devait exploiter et entretenir de manière sécuritaire et compétente cinq grands manèges, un monorail comprenant 10 trains, deux téléphériques, un service de traversier à False Creek et la liaison maritime entre le site principal d'EXPO 86 et le pavillon du Canada. Pour s'acquitter de ces responsabilités dans l'embauche et la formation du personnel de l'exploitation et de l'entretien, la Division devait rédiger des manuels détaillés présentant tous les aspects des installations et contenant les lignes directrices et les procédures de sécurité nécessaires aux opérations.